

# Taxe d'apprentissage 2026

## école nationale supérieure d'architecture de marseille

ensa·m  
école nationale supérieure  
d'architecture de marseille  
<https://www.marseille.archi.fr/>

IMVT  
Institut Méditerranéen  
de la Ville et des Territoires  
2 Place Jules Guesde 13003 Marseille



# Formons ensemble les architectes de demain

L'école nationale supérieure d'architecture de Marseille accueille plus de 1100 étudiants d'horizons très divers, de la formation initiale (licence-master) jusqu'au doctorat en proposant également une formation d'habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre, une formation professionnelle continue et un double cursus architecte-ingénieur et a ouvert en 2024 une formation en alternance sur 2 ans pour les masters.

En contribuant à travers la taxe d'apprentissage, vous accompagnez notre recherche d'excellence en offrant aux étudiants de l'ensa·m un environnement de travail riche, et diversifié. Ainsi, en 2025 votre engagement a permis de renforcer nos équipements techniques et notamment les machines et outillage de l'atelier maquette, ou encore de développer notre parc informatique. Il a ainsi permis d'enrichir nos fonds documentaires, d'équiper la grande bibliothèque mutualisée de l'IMVT, de faire intervenir des architectes régionaux et de renom international.

En contribuant à travers la taxe d'apprentissage, vous devenez également partenaire de la formation de professionnels hautement qualifiés, conscients des enjeux contemporains et futurs, responsables dans leur exercice professionnel d'architecte.

En contribuant à travers la taxe d'apprentissage, vous participez aussi au développement de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires qui réunit depuis la rentrée 2023 l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille (ensa·m), l'école nationale supérieure de paysage (ENSP) et l'institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-Marseille Université (IUAR-AMU) afin de former ensemble les futurs professionnels en charge de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage; l'IMVT constitue ainsi un véritable pôle d'enseignement, d'expertise et de recherche au service du territoire méditerranéen.

Enfin, en contribuant à travers la taxe d'apprentissage, vous formez à nos côtés les architectes de demain, les accompagnant au mieux à répondre aux grands enjeux contemporains, sociétaux et environnementaux qui convoquent les savoir-faire croisés des architectes, urbanistes et paysagistes.

Anne Bourgon  
Directrice de l'école nationale  
supérieure d'architecture de Marseille

**1150 étudiants**

**590 en licence dont 230 en L1**

**400 en master dont 31 erasmus *in***

**100 post diplôme dont 10 doctorants**

**20 FPC**

---

**160 enseignants praticiens (architectes,  
urbanistes, ingénieurs, plasticiens)  
et chercheurs (disciplines universitaires)**

---

**50 administratifs**

---

- 57% de femmes
- 43% d'hommes

- 32% boursiers
- 9 associations étudiantes



**5600**

Likes



**+100k**

Visiteurs



**7020**

Followers



**8571**

Abonnés

# L'ensa•m et l'IMVT en chiffres clés

Un bâtiment de **13 000m<sup>2</sup>** construit dans une démarche low-tech et bioclimatique **8000m<sup>2</sup>** de terrasses, de placettes et de coursives favorisant les circulations et les promenades architecturales, prolongement des espaces de travail.

---

## L'IMVT • Des espaces de travail

---

- **2** amphithéâtres
  - **33** salles de cours
  - **4** grands ateliers
  - **5** laboratoires
  - **1** espace doctorant
  - **1** atelier bois, maquette, numérique, découpe laser
  - **1** halle d'expérimentation
  - **1** espace reprographie
  - **1** serre et **1** parcelle de paysage
- Des espaces communs
  - Une bibliothèque regroupant plus de **23 000** ouvrages, **200** titres de revues, **1700** DVD et des ressources en lignes à partir du portail Archirès
  - Une cafétéria
  - Un espace d'exposition de **600m<sup>2</sup>**
  - Des espaces associatifs
- 

## Une ouverture à l'internationale...

---

- **58** accords internationaux
  - **29** accords concernant le pourtour méditerranéen
  - **45** accords Erasmus avec **26** pays
- En 2025-26 : **89** étudiants sont partis à l'étranger étudier un semestre ou une année complète
  - **27** étudiants ont été accueillis
- 

...et plus de **50** partenaires pédagogiques actifs

---



# Cursus et diplômes

Les enseignements proposés à l'ensa-marseille

		Licence						Master		Post-master				
		DEEA Diplôme d'étude en architecture 2200h • 25 UE 180 ECTS						DEA Diplôme d'Etat d'architecte 1104h • 10 UE 120 ECTS		HMONP Doctorat ...				
								Master en alternance						
		Double Cursus • Diplôme d'Architecte Ingénieur												
Bac ou équivalent	années semestres	1		2		3		4		5		6	7	8
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10			
		Stage ouvrier/chantier (2 semaines)		Stage 1 <sup>ère</sup> pratique (1 mois)		Stage formation pratique (2 mois)					Diplôme d'état (DE d'architecte)			

- Licence • Bac +3  
La formation conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence (DEEA).
- Master • Bac +5  
La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de Master (DEA) qui permet d'exercer comme architecte salarié.  
Master sur 2 ans en alternance à la rentrée 2026.
- Le double-cursus architecte-ingénieur en partenariat avec Polytech Marseille, conduisant en sept ans à un diplôme d'architecte et un diplôme d'ingénieur.
- Doctorat • Bac +8  
Le doctorat en architecture au sein de l'école doctorale ED355 « Espace Culture et société » en partenariat avec Aix-Marseille Université

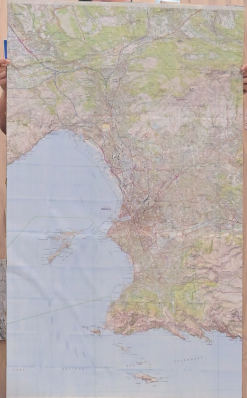
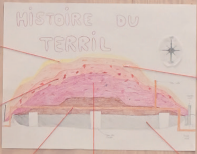
Taux de réussite 2024 • 2025

# 77%

Licence

# 99%

Projet de fin d'étude



## **Par-delà la maîtrise d'œuvre, former des architectes à l'écoute des grands enjeux contemporains**

**L'ensa•m développe et promeut une formation généraliste à partir de situations régionales, en prenant appui sur des institutions, des acteurs professionnels et des chercheurs. Elle s'ouvre tout particulièrement au contexte euro-méditerranéen, au travers de partenariats pédagogiques permettant de croiser les approches sur des enjeux partagés tels que la résilience des territoires face aux changements climatiques.**

# L'importance de la taxe d'apprentissage pour l'ensa•m

La diversification des ressources de l'ensa•marseille est indispensable à son développement et à son rayonnement. En nous choisissant pour le versement de votre contribution à la formation professionnelle, vous soutenez un établissement régional à l'aura internationale et êtes partenaire privilégié de la formation des architectes de demain.

Vous contribuez à la modernisation et au développement de nos équipements, au soutien des actions pédagogiques, et aux projets étudiants. Votre contribution permet d'offrir aux étudiants un environnement et des enseignements toujours plus performants et d'agir plus activement pour l'insertion professionnelle et le renforcement des liens avec les acteurs de la profession.

L'affectation de la taxe d'apprentissage à ces actions permet de maintenir à niveau ces outils pédagogiques : atelier maquette et numérique, enrichissement de notre fond documentaire, développement de notre action culturelle (accueil de conférences, ...).



# Une taxe pour nous soutenir

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises - dès la première année d'activité et dès le premier salarié - pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles. La loi « Avenir professionnel » entrée en vigueur en janvier 2019 a modifié les modalités de collectes de la taxe d'apprentissage.

Depuis 2023, l'URSSAF reste l'interlocuteur unique pour la Taxe d'Apprentissage et la Contribution de Formation Professionnelle. Le solde de la TA non collecté peut toujours être attribué librement par les entreprises aux établissements qu'elles souhaitent soutenir mais selon des modalités de versement différentes depuis 2022.

Une fois collectées par l'URSSAF, ces sommes devront être affectées aux établissements de votre choix sur une plateforme dédiée SOLTÉA, mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC). Les reversements aux établissements seront ensuite globalisés et effectués par la CDC. Cette plateforme SOLTÉA est accessible depuis le 27 mai 2024. Votre DSN servira de reçu libératoire, l'établissement bénéficiaire n'aura plus à vous en délivrer un.





# Comment nous verser le solde de 13% de la taxe d'apprentissage ?

Depuis 2023, la loi pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 modifie le circuit de collecte et de distribution du solde de la taxe d'apprentissage.

Vous disposez de deux périodes pour affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à l'ensa-marseille sur la plateforme SOLTÉA :

- **1<sup>ère</sup> période**  
du 26 mai au 21 août 2026
- **2<sup>e</sup> période**  
du 3 septembre au 21 octobre 2026

## 4 étapes

1. Demander une habilitation sur la plateforme net-entreprises.fr 24h après votre demande, vous aurez accès à votre compte SOLTÉA. Si ce n'est pas le cas, cliquer dans l'onglet « Accéder à net-entreprise.fr ».
2. Aller sur la plateforme [soltea.education.gouv.fr](https://soltea.education.gouv.fr) et connectez-vous avec vos identifiants net-entreprise dans le volet « employeur ».
3. Dans le moteur de recherche de la plateforme, entrez le nom « Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille » ou notre **numéro de Siret 19130236300020** ou notre **numéro UAI : 0130236L**
4. Vous pouvez maintenant affecter le pourcentage de votre choix à l'ensa-marseille sur la plateforme SOLTÉA.





Grande Arche



Partie de plan 1/50

Plan 1/100

# Un immense merci à nos donateurs de 2025 !

1 PACTE TECHNOLOGIES  
2ARCHIS  
2Y  
3GK CONCEPTION  
A.I.DESIGN  
ACK ARCHITECTES  
AGENCE AT  
AGENCE JEROME SIAME ARCHITECTES  
AJB  
ALPES FRUITS  
AMELIA TAVELLA  
AMENAGEMENT TECHNIQUE CONCEPTION  
A-P ARCHITECTURE & DESIGN  
ARCHI & PARTNERS INTERNATIONAL  
ARCHITECTURE ALPHABET  
ARFEN ARCHITECTURE  
ARRA  
ARTEIS  
ASSISTANCE CHANTIERS  
ATELIER D'ARCHITECTURE DUFAYARD  
ATELIER PATRICE CLAVEL  
ATELIER SERGE JOLY ARCHITECTES  
AUM PIERRE MINASSIAN  
BOSC ARCHITECTES  
BOSC DESIGN  
C&P ARCHITECTURE  
C&P GALLERY  
CABINET D'ARCHITECTE MAZZELLA MAGALI  
CONCORDE ARCHITECTURE ET URBANISME  
DEMARIA ARCHITECTURE  
DP ARCHITECTURE  
EARON-ID  
EH ARCHITECTE  
ENTREPRISE ELECTRIQUE LAURENT  
FREDERIC  
ETS PUB FONCIER P.A.C.A  
FABEX  
FERRIE FRANCOISE AGENCE  
D'ARCHITECTURE  
GERSTAECKER MARSEILLE

LE GEANT DES BEAUX ARTS  
GUILBAUT LAURENT  
HAMONIC MASSON & ASSOCIES  
HERVIEU FOLLACCI SAS  
HUITETDEMI  
I'PINGUINI  
ISOEDRE ARCHITECTURE  
J.T.L.  
LANNIER & GALLIGANI  
LE JARDIN D'ANGIE  
LES ARCHITECTEURS  
LIBRAIRIE JOSEPH GIBERT  
LIBRAIRIE RICHER  
MADOTTO & ASSOCIES  
MATTHIEU PLACE ARCHITECTE  
MIRA  
MOA ARCHITECTURE  
MURIEL SATTTLER ARCHITECTURE  
NEW ARCHITECT OF MARSEILLE  
NOMADE SUD  
NORTHSUD ARCHITECTURE  
OVM ARCHITECTURE  
P.T.M.  
PACK  
PEACE 55  
PRA CHAPEL  
ROCCARO ARCHITECTURE  
SANIERE COURTAGE  
SARL ATELIER MARTINO ARCHITECTURE  
SARL FRA ANGELICO  
SASU ATELIER GABRIELLI ARCHITECTURE  
SOCIETE NOUVELLE TRANSPORTS SUMA  
SWIIT  
SYNDICAT ARCHITECTES DES BDR  
TERRITOIRES URBAINS ARCHITECTES  
URBANISTES  
TGH VALLEE DU RHONE  
UGO ARCHITECTURE  
YAPLU'K  
ZARUBA ARCHITECTES

---

## **Contacts**

---

Régine Chaouat • Service pédagogie  
[regine.chaouat@marseille.archi.fr](mailto:regine.chaouat@marseille.archi.fr)  
ou  
[service-com@marseille.archi.fr](mailto:service-com@marseille.archi.fr)

mai 2026